

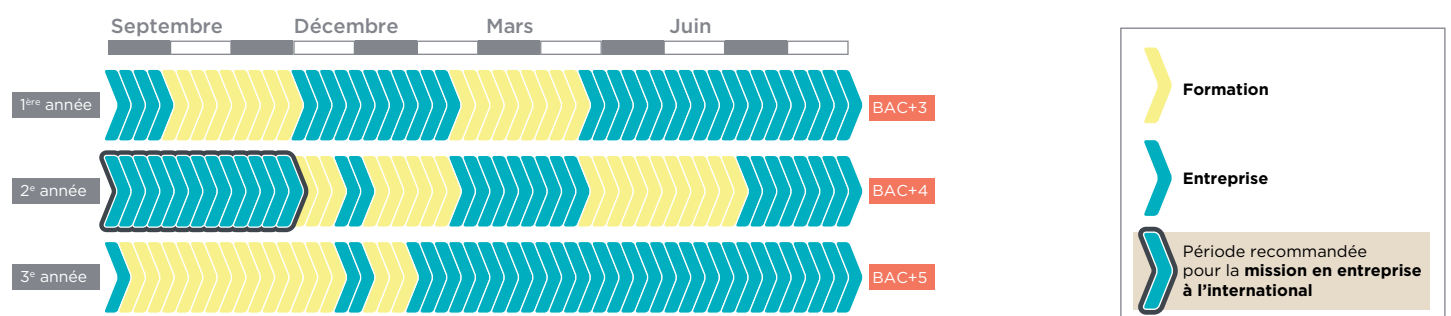


UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBÉLIARD

Accueillez un apprenti-ingénieur en mission dans votre entreprise à l'international*

Les futurs ingénieurs UTBM effectuent leur formation en alternant périodes d'études et périodes en entreprise. Ils ont l'obligation de réaliser un parcours de 12 semaines cumulées en entreprise à l'international.

Le schéma simplifié ci-dessous présente le parcours de nos apprenti-ingénieurs. La période recommandée pour effectuer cette mission est du 1^{er} lundi de septembre au dernier vendredi de novembre de la deuxième année.



UNE BONNE CONNAISSANCE DU MONDE INDUSTRIEL

L'apprenti va effectuer 3000 heures en entreprise au cours de la formation (28 semaines par an).

- Aptitude à mobiliser les ressources d'un large domaine de compétences scientifiques.
- Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité: Logistique industrielle, Génie électrique, Mécanique, Informatique.
- Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur (identification et résolution de problèmes, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation).
- Capacité à s'intégrer dans une organisation

*Hors France



COMMENT ACCUEILLIR UN APPRENTI EN MISSION ?

VOTRE OFFRE DE MISSION

Vous souhaitez confier une mission à un apprenti UTBM au sein de votre entreprise.

Vous pouvez formuler votre offre de mission **directement à l'apprenti UTBM** qui vous présente spontanément sa candidature ou l'adresser à :

apprentissage.international@utbm.fr, afin qu'elle soit diffusée à nos apprentis.

Une convention de mise à disposition (transmise par l'apprenti) est conclue entre l'apprenti, l'employeur (en France), et l'entreprise d'accueil à l'étranger. Ceci afin d'encadrer le départ à l'étranger de l'apprenti.

L'entreprise française demeure l'employeur de l'apprenti durant sa mise à disposition et doit respecter les obligations liées au contrat de travail (versement de la rémunération et des charges sociales, gestion des accidents de travail, gestion des congés payés...).

L'entreprise d'accueil à l'étranger est responsable des conditions d'exécution du travail de l'apprenti (respect des conditions relatives à la durée de travail, aux repos quotidien et hebdomadaire, aux règles d'hygiène et de sécurité, au conditions d'encadrement...).

L'employeur et l'entreprise d'accueil peuvent s'accorder sur une compensation de la rémunération.

DURANT LA MISSION

L'apprenti est encadré par un **tuteur dans l'entreprise d'accueil** et suivi à **distance par son tuteur académique**.

A la demande de l'entreprise, des dispositions complémentaires peuvent être prises concernant la confidentialité du sujet traité.

L'apprenti doit informer régulièrement son tuteur académique du déroulement de sa mission.

Le tuteur encadre l'apprenti dans l'entreprise et l'évalue en fin de mission et donne une appréciation générale.

CONTACT

→ **Pôle formation UIMM - Franche-Comté / UTBM - Relations entreprises**
apprentissage.international@utbm.fr



SPÉCIALITÉ
INFORMATIQUE



SPÉCIALITÉ
LOGISTIQUE INDUSTRIELLE



SPÉCIALITÉ
MÉCANIQUE

SPÉCIALITÉ
GÉNIE ÉLECTRIQUE

